

INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ...

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'est fixé, mercredi 30 septembre, l'objectif de financer la rénovation de 50.000 logements en 2016, grâce à son programme Habiter Mieux dédié à la lutte contre la précarité énergétique. Soit autant qu'en 2015, a précisé Nathalie Appéré, présidente de l'Anah dans un communiqué à l'issue de son conseil d'administration.

Ce programme, lancé en 2010, a permis de rénover *"plus de 131.700 logements à fin septembre 2015"*, d'après l'organisme, via des aides versées aux propriétaires occupants. *"Le plus souvent, il s'agit de ménages très modestes"*, a-t-elle précisé. Avant d'ajouter que ce programme connaît une *"vraie dynamique"*. Désormais, l'agence se concentre sur le financement de *"bouquets de travaux, permettant des gains énergétiques significatifs, de l'ordre de 40%"*, a-t-elle ajouté.

Vers un ajustement par décret de la prime d'Etat (FART)

Dans ce but, la prime d'État (FART) qui complète le financement de l'Anah dès lors que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25%, devrait être prochainement *"ajustée"* par décret ministériel, a complété l'agence.

En détails, les aides financières de l'Anah pour les travaux de rénovation énergétique prennent en charge 35 % du montant des travaux effectués par des ménages aux ressources modestes et 50% de ceux aux ressources *"très modestes"*, dans la limite de 20.000 euros hors taxes pour les travaux d'amélioration et de 50.000 euros hors taxes pour les travaux lourds.

De plus, la prime complémentaire de l'Etat sera ajustée pour devenir proportionnelle et prendra en charge 10% du montant des travaux subventionnés pour les propriétaires occupants. A noter qu'elle *"sera plafonnée à 2.000 euros pour les ménages très modestes et à 1.600 euros pour les ménages modestes"*, a ajouté la présidente de l'Anah.

Vers un micro-crédit à taux zéro pour aider les ménages les plus modestes

Autre nouveauté : [un micro-crédit à taux zéro](#) sera créé a annoncé ce mercredi l'Anah. Objectif : [aider les ménages les plus modestes à rénover leur logement](#), il couvrira le restant du montant des travaux, au-delà du financement par l'agence

Une nouvelle prime aux bailleurs

Enfin, l'Anah versera une nouvelle prime, d'un montant de 1.000 euros, aux bailleurs qui décident de louer un logement au-dessous des prix du marché, en *"loyer conventionné très social"* ou en *"loyer conventionné social"* via une association ou une agence immobilière sociale. Cette prime sera versée si le logement est loué dans ce cadre pour une durée *"d'au moins trois ans"* et ce, que le propriétaire bailleur effectue ou non des travaux. L'agence signale que cette mesure présentée par le Gouvernement le 6 septembre dernier entrera en vigueur le 1er novembre prochain, et sera proposée jusqu'au 31 décembre 2017.

Lutte contre la précarité énergétique.

En 2015, le budget de l'Anah a été abondé de 70 millions d'euros afin d'aider les ménages modestes dans leurs travaux de rénovation énergétique. Cet effort est reconduit pour 2016. Une nouveauté : **la création d'un micro-crédit à taux zéro**. Ce dispositif sera disponible pour financer le reste à charge de ces ménages. Selon l'entourage de Sylvia Pinel, ce seront les banques qui accorderont ces micro-crédits, et des associations qui travaillent avec l'Anah auront un rôle intermédiaire en s'associant avec ces banques.

- Création d'un fonds national d'aides à la pierre

Ce fond sera doté de 500 millions d'euros, dont 250 pris en charge par l'Etat (crédit de paiement), le reste sera à la charge des bailleurs sous forme de mutualisation renforcée.

- Le prêt à taux zéro dans l'ancien,

mis en place depuis le 1er janvier 2015, qui vise à favoriser l'acquisition de logements à réhabiliter, **va être étendu** à l'ensemble des zones rurales. L'ensemble des communes situées en zone C sera également éligible. Ce seront donc 30.000 communes au lieu 6.000 actuellement qui pourront profiter de cette mesure. Depuis 2015, on compte seulement 800 PTZ de ce type, l'objectif étant d'atteindre 15.000.

- Les aides au logement - APL

Ces APL -15,5 milliards d'euros - vont être **rabotées** de 225 millions d'euros en 2016 (314 millions en 2017) par trois mesures : désormais le patrimoine du locataire sera pris en compte, l'introduction d'un plafond de loyer au-delà duquel l'aide est dégressive, et enfin, les jeunes actifs ne bénéficieront plus d'une dérogation qui leur était favorable, dans le calcul de leurs ressources. Ces mesures pourraient impacter 500.000 ménages sur 6,5 millions de bénéficiaires des APL. A noter que l'APL accession, une aide aux ménages accédant à la propriété, est maintenue.

